

217C2872
FR0010040865-FS1205

8 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 7 décembre 2017, la société Ivanhoé Cambridge Inc.¹ (1001, rue du Square Victoria, Montréal, Canada) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 17 octobre 2017, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GECINA et détenir, à cette date et à ce jour, 14 787 927 actions représentant autant de droits de vote, soit 19,66% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Omaha Investments S.à.r.l. ¹	4 686 649	6,23
Juno Investments S.à.r.l. ¹	4 223 919	5,62
Sword Investments S.à.r.l. ¹	3 228 210	4,29
Utah Investments S.à.r.l. ¹	2 649 109	3,52
Ivanhoé Cambridge Inc. ¹	40	0,00
Total Ivanhoé Cambridge¹	14 787 927	19,66
Caisse de dépôt et placement du Québec	15 866	0,02
Total Caisse de dépôt et placement du Québec	14 803 793	19,68

Ces franchissements de seuils résultent de l'émission de 2 723 890 actions GECINA dans le cadre de l'offre publique alternative initiée par la société Gecina visant les actions et les OSRA de la société Eurosic³.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par la Caisse de dépôt et placement du Québec, laquelle détient individuellement 15 866 actions GECINA, soit 0,02% du capital et des droits de vote de cette dernière.

² Sur la base d'un capital composé de 75 220 621 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 217C2427 du 17 octobre 2017.